AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 27-9-72 424285

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION DE BOURGOGNE ET FRANCHE-COMTÉ - 21, route de Seurre - 21 206 BEAUNE - Tél. 5.17 et 9.57

ABONNEMENT ANNUEL 25 F.

COTE-D'OR - DOUBS - HAUTE-SAONE - JURA - SAONE-&-LOIRE - TERRITOIRE DE BELFORT - YONNE - NIÈVRE

Régisseur de recettes de la Direction Départementale de l'Agriculture - C. C. P. DIJON 3405.12 K

Supplément n°1 au Bulletin 144 - SEPTEMBRE 1972 - SEPTEMBRE 1972

ARBRES FRUITIERS

MALADIES DE CONSERVATION DES FRUITS : Une circulaire récente (2 août 1972) du Service de la Répression des Fraudes et du Contrôle de la Qualité précise les conditions d'utilisation du thiabendazole (Tecto 60) sur fruits :

1 - Traitement exclusivement de surface :

a) par trempage ou aspersion au moyen d'une suspension de thiabendazole dans l'eau ;

b) par recouvrement au moyen d'une pellicule de cire autorisée à laquelle est incorporée la susdite substance active.

2 - Au moment de la mise dans le commerce des fruits :

a) le taux résiduel par kilogramme de fruits entiers ne doit pas dépasser 6 mg ;

b) le traitement doit être indiqué :

- dans le commerce de gros, sur les factures et sur une face extérieure des emballages, par la mention "conservé au moyen de thiabendazole" ;

- dans le commerce de détail, par une indication visible assurant, de manière non équivoque, l'information du consommateur, par la mention "conservé au moyen de substance agréée", inscrite sur une pancarte placée au-dessus des fruits mis en vente.

MALADIES BACTERIENNES DU POIRIER : Caractérisées par des manifestations diverses : dessèchement des bourgeons à fleurs pouvant être confondu avec les dommages de l'anthonome, présence de taches nécrotiques sur feuilles et parfois sur fruits, assez difficile à différencier des taches noirâtres d'origine physiologique fréquentes certaines années, chancres superficiels sur les charpentières.

Dans les vergers reconnus contaminés, effectuer une pulvérisation cuprique après la récolte, opération qui pourrait être renouvelée à la fin de la chute des feuilles.

ARBRES FORESTIERS

EPICEAS : Nous assistons cette année à une nouvelle invasion du chermès de l'épicéa (puceron provoquant les galles dites en ananas) sur les sapins de Noël en particulier. Nous pensons utile de rappeler qu'il est possible de lutter contre cet insecte en pratiquant un traitement de fin d'hiver (février - mars) avec l'un des produits suivants :

- Huile jaune (huile blanche de pétrole + colorant), à raison de 1 litre pour 100 l. d'eau ;
- Lindane en émulsion huileuse, à la dose de 30 g. de matière active par hectolitre d'eau ;
- Oléoparathion : 60 g. de matière active par hectolitre d'eau.

L'utilisation d'un appareil à forte pression est indispensable. Le traitement sera dirigé vers la face inférieure des branches où se trouvent groupes les pucerons hivernant sous une protection cireuse.

DIVERS

CAMPAGNOLS DES CHAMPS : Favorisées par la sécheresse, les populations de campagnols des champs redeviennent menaçantes en divers points de la Circonscription. Se reporter à notre bulletin détaillé n° 134 de novembre 1971 qui sera repris prochainement.

Rappelons que la mise en oeuvre d'appâts toxiques comme ceux à base de phosphure de zinc est réglementée. Se renseigner éventuellement.

Dernière note : Bulletin n° 144

Les Ingénieurs chargés des Avertissements Agricoles :

J. PETIOT - M. TISSOT

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie, Chef de la Circonscription Phytosanitaire "Bourgogne et Franche-Comté" :

G. VARLET.

P390

Imprimerie de la Station de "Bourgogne et Franche-Comté". Le Directeur-Gérant : L. BOUYX